

PMRA Approved  
2021-5604  
2021-11-24

**Livret**

GROUPE

15

HERBICIDE

### **AVADEX® LIQUID EC HERBICIDE**

Herbicide concentré émulsifiable pour le traitement à l'automne ou au printemps pour supprimer la folle avoine dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre et les pois secs.

Avertissement, contient l'allergène soja.

### **MODE D'EMPLOI COMPLET**

#### **AGRICOLE**

#### **AVERTISSEMENT**



**POISON**

#### **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**N.º D'HOMOLOGATION 16759 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF : TRIALLATE – 480 grammes par litre**

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette seulement.  
Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

**CONTENU NET : 10 L – VRAC**

Gowan Company L.L.C.  
B.P. 5569 Yuma (Arizona)  
85366-5569

Renseignements sur le Produit : 1-800-960-4318

**Gowan**  
CANADA

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

## **MISES EN GARDE**

### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### **COMBUSTIBLE**

### **PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.**

### **PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.**

Ne pas utiliser, verser, répandre ni entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes.

Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, et l'application du produit ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation. De plus, durant les activités de nettoyage et de réparation, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

### **Délais de sécurité**

Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**Ruissellement** : Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, soulignons des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés ou à texture fine comme les sols argileux). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

**Lessivage** : L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par ex. sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

**Volatilisation**: La m.a. continue dans ce produit peut se volatiliser. Pour réduire la charge atmosphérique de triallate, il faut prendre des mesures qui réduisent la volatilisation comme par exemple :

- L'incorporation du produit dans le sol au moment de l'application
- L'application limitée aux périodes où la température du sol est de 4°C ou moins

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS déverser ce produit directement dans les habitats aquatiques (lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs, fossés, milieux humides), les estuaires ou les habitats marins. NE PAS contaminer

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ni les habitats aquatiques par application directe, en nettoyant le matériel d'application ou en éliminant les déchets.

## **PREMIERS SOINS**

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

S'il faut recourir à de l'aide médicale : Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient des distillats de pétrole. Traiter selon les symptômes.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT, APPELER  
PROSAR AU 1-888-478-0798.**

En cas d'INCENDIE, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du CO<sub>2</sub>.

## **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

Ce produit est recommandé pour la suppression de la folle avoine dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre et les pois secs seulement. Ne pas traiter d'autres récoltes avec ce produit car il pourrait les endommager.

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

Ce produit peut être appliqué à l'automne ou au printemps, selon les recommandations figurant sur la présente étiquette. Le semis peut avoir lieu avant ou après le traitement et l'incorporation au printemps, selon la récolte semée. Les traitements incorporés avant le semis suppriment habituellement la folle avoine plus efficacement que les traitements incorporés après le semis.

Cet herbicide ou tout mélange en réservoir de cet herbicide indiqué sur la présente étiquette doit être appliqué sur le sol et incorporé avant la germination des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes ont émergé avant l'application, elles doivent être supprimées par travail du sol.

L'équipement d'épandage doit être convenablement réglé. L'application de l'herbicide Avadex Liquide EC à une dose excessive risque d'endommager la récolte, tandis qu'une application trop faible peut donner une suppression médiocre de la folle avoine. Avant d'appliquer ce produit, il faut s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Les sols argileux peuvent nécessiter un travail supplémentaire d'ameublissement. L'application sur un champ humide, grumeleux, rugueux ou sillonné donnera une suppression moindre de la folle avoine et rendra la récolte clairsemée. Voir la section « Préparation du sol » pour des précisions.

Il faut incorporer ce produit dans le sol le plus rapidement possible le jour du traitement. La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm puisque l'éventuelle dilution du produit pourrait réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes et accroître le risque de dommages à la récolte. Voir la section « Incorporation » pour des précisions.

Lorsqu'on utilise l'herbicide Avadex Liquide EC, il est bon de laisser une bande non traitée qui permettra d'évaluer l'efficacité du traitement. Pour ce faire, enlever 2,5 à 5 cm de sol à la surface au moment de la germination et compter le nombre de plants de folle avoine qui ont été détruits. Le produit est absorbé principalement par les rhizomes de la folle avoine qui pousse dans la couche traitée du sol. La folle avoine est habituellement supprimée avant son émergence. Parfois, surtout dans des conditions de sécheresse, de basse température du sol ou une combinaison des deux, une partie des plants de folle avoine peut émerger et atteindre le stade de 3 ou 4 feuilles avant de mourir.

Une pluie d'au moins 1,5 centimètre dans les 2 semaines suivant un traitement au printemps est requise pour donner le meilleur rendement.

Lorsque la température du sol demeure froide longtemps durant la germination, ou lors d'une extrême sécheresse au printemps, le produit risque de ne pas conserver son plein rendement de suppression de la folle avoine.

Légumineuses contre-ensemencées : Ce produit peut être utilisé sur les cultures indiquées sur l'étiquette qui sont contre-ensemencées de légumineuses fourragères comme la luzerne, le trèfle et la minette, pourvu que les légumineuses ne servent pas de fourrage vert haché, d'ensilage ou de foin l'année du semis.

## **REMARQUE**

Un éclaircissement a été observé dans les champs de blé après un traitement dans des conditions de forte pluie, de température froide entre l'application et l'émergence de la récolte ou une combinaison des deux. Habituellement, on peut éviter l'éclaircissement en traitant

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

après le semis au printemps ou le minimiser LORSQUE LA SEMENCE EST ENFOUÏE À UNE PROFONDEUR ENTRE 1,5 ET 2,5 CENTIMÈTRES SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À L'HERBICIDE AVADEx LIQUIDE EC. Règle générale, l'éclaircissement est plus que compensé par le travail du sol et les rendements plus élevés.

On peut constater un certain éclaircissement sur les collines arrondies.

L'avoine comestible ne doit pas être semée lorsque l'herbicide Avadex Liquide EC a été utilisé l'année précédente. Il se peut que la rémanence du produit soit suffisante pour endommager cette récolte.

ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide Avadex Liquide EC, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Avadex Liquide EC et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Avadex Liquide EC ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-960-4318 ou à [www.gowanco.com](http://www.gowanco.com).

### **MÉLANGE ET APPLICATION**

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

Les herbicides peuvent ne pas se mélanger uniformément dans un engrais liquide pulvérisable ou les composants peuvent se dissocier trop rapidement pour qu'ensemble ces herbicides aient une utilité raisonnable. Cette dissociation peut venir des caractéristiques particulières des différents engrais liquides. Il faut toujours déterminer à l'avance la compatibilité de ce produit avec l'engrais liquide pulvérisable en les mélangeant proportionnellement mais en petites quantités. Si de gros flocons, des boues, des gels ou d'autres précipités se produisent, ne pas utiliser le vecteur en question avec ce produit dans un même réservoir de pulvérisation.

Pour un traitement généralisé, appliquer l'herbicide Avadex Liquide EC ou le mélange en réservoir indiqué sur l'étiquette dans au moins 90 litres d'eau ou de vecteur engrais liquide pulvérisable (p. ex., le 28-0-0) par hectare.

Si la pulvérisation a lieu lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h, il en résultera une perte du produit ou du mélange en réservoir indiqué sur l'étiquette, ce qui peut donner une moins bonne suppression de la folle avoine.

Ajouter ce produit ou le mélange en réservoir indiqué sur l'étiquette dans le vecteur approprié, comme suit :

1. Remplir le réservoir aux trois quarts avec le vecteur.
2. Ajouter soigneusement la quantité appropriée du produit ou du mélange en réservoir indiqué sur l'étiquette tout en mélangeant.
3. Finir de remplir le réservoir avec le vecteur. Retirer immédiatement le boyau du réservoir afin d'éviter de siphonner le contenu du réservoir dans la source du vecteur. Continuer de bien mélanger sans arrêt jusqu'à ce que le contenu du réservoir ait été pulvérisé.

**REMARQUE :** En cas de sédimentation du mélange, il faut recommencer à mélanger vigoureusement pour rétablir la suspension avant de poursuivre la pulvérisation.

4. La soupape de dérivation du pulvérisateur doit rester en position ouverte avant et durant l'application.

Avant la pulvérisation, vérifier tous les raccords du boyau et les rajuster, s'il le faut. Régler la hauteur de la rampe de pulvérisation dans le champ afin d'uniformiser la distribution du produit sur le sol. Éviter de chevaucher les bandes pulvérisées puisque cela doublerait la dose recommandée et risquerait d'endommager la récolte. La pression ne doit pas dépasser 200 kPa; elle doit être tout juste suffisante pour donner une pulvérisation uniforme. Ne pas utiliser un pulvérisateur sans rampe car la distribution de l'herbicide Avadex Liquide EC serait inégale. Après l'utilisation, rincer le pulvérisateur à grande eau.

Changer promptement tout vêtement mouillé par un déversement accidentel du produit ou par les embruns. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

## **PRÉPARATION DU SOL**

Il faut ameublir le sol avant d'appliquer ce produit. Tout travail en profondeur du sol au moyen d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques doit être effectué avant d'appliquer ce produit. L'application du produit sur un sol dont le couvert consiste en 30 % ou plus de résidus réduira l'efficacité de la suppression de la folle avoine. Si la quantité de résidus est excessive, il faut travailler davantage le sol afin d'en réduire la couverture à un niveau acceptable avant l'application.

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

Si le sol est excessivement humide ou grumeleux, rendant ainsi difficile une incorporation convenable, il pourrait nécessiter un travail supplémentaire au moyen d'un matériel approprié avant l'application et l'incorporation afin d'améliorer l'état du sol. Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application afin d'éliminer le problème et d'assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

## **INCORPORATION**

Pour supprimer la folle avoine, ce produit ou tout mélange en réservoir décrit sur la présente étiquette doit être incorporé dans le sol au moyen d'un appareil de travail du sol approprié. Deux opérations d'incorporation à angle droit sont nécessaires pour bien répartir le produit dans le sol. La première incorporation doit être faite dans les plus brefs délais le jour de l'application, tandis que la deuxième incorporation peut avoir lieu juste après ou plus tard, selon le moment de l'application. Voir les sections « Incorporation à l'automne » et « Incorporation au printemps » dans ce livret pour des précisions.

La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm. À cette fin, l'équipement de travail du sol doit être réglé à une profondeur maximale de 7,5 à 10 cm. Une incorporation peu profonde est nécessaire pour empêcher de diluer le produit, autrement cela donnerait une moins bonne suppression de la folle avoine et risquerait d'endommager la récolte.

Le travail par herse à dents ne donne pas une bonne incorporation dans un sol compacté qui empêche la pénétration des dents, fait sauter la herse ou lorsque des résidus trop abondants s'accumulent sous la herse.

## **INCORPORATION À L'AUTOMNE**

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « Incorporation » de la présente étiquette.

Pour les applications à l'automne, une seule incorporation est requise. La deuxième incorporation peut avoir lieu à l'automne (avant le gel du sol) ou au printemps. Voir la section « Incorporation au printemps » pour des précisions.

## **INCORPORATION AU PRINTEMPS**

### **Présemis**

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « Incorporation » de la présente étiquette.

Ce produit peut être incorporé avant de semer toute récolte indiquée sur la présente étiquette. Voir la section « Mode d'emploi » pour les exceptions.

La deuxième incorporation peut avoir lieu en tout temps avant l'émergence de la récolte. Si la deuxième incorporation est faite après le semis, il faut régler la herse ou autre équipement de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences.

Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application afin d'éliminer ce problème et d'assurer une distribution uniforme de l'herbicide

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

### **Après le semis**

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « Incorporation » de la présente étiquette.

Ce produit peut être incorporé après le semis de toute récolte indiquée sur la présente étiquette. Voir la section « Mode d'emploi » pour les exceptions.

Semer à une profondeur de 5 à 7,5 cm, puis faire immédiatement une incorporation peu profonde (4 à 5 cm) au moyen d'un appareil approprié, p. ex., une herse.

La deuxième incorporation doit être effectuée à angle droit par rapport à la première incorporation, à un moment ou l'autre avant l'émergence de la récolte.

Régler l'équipement d'incorporation à une profondeur telle que les semences ne seront pas perturbées.

### **MODE D'EMPLOI**

Les doses supérieures recommandées pour ce produit doivent être utilisées dans les sols dont la teneur en matières organiques est supérieure à 4 %.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS déverser ce produit directement dans les habitats aquatiques (lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs, fossés, milieux humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'application ou en éliminant les déchets.

NE PAS manipuler plus de 189 kg m.a./j (394 L pour Avadex Liquide EC). Les mélanges doivent être préparés dans un système fermé de mélange et de chargement. Les préposés à l'application qui utilisent un équipement au sol doivent travailler en cabine fermée.

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille *moyenne* correspondant la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE).

### **ZONES TAMPONS**

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (prairies, forêts, brise-vents, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres ou zones arbustives), d'un habitat d'eau douce (lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs ou milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.



Méthode d'application	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :			
	Habitats aquatiques d'une profondeur de :			Habitats terrestres
	< 1 mètre	1-3 mètres	> 3 mètres	
Pulvérisateur au sol*	5	2	1	5
Pulvérisateur au sol avec écrans	2	1	0	2
Pulvérisateur au sol avec cônes	4	1	0	4

\*Dans le cas des pulvérisateurs de grande culture, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

### Application à l'automne

L'application de ce produit à l'automne doit avoir lieu après le 1<sup>er</sup> octobre mais avant le gel du sol. Toute application faite avant le 1<sup>er</sup> octobre peut réduire l'efficacité de l'herbicide. Voir les sections « Préparation du sol » et « Incorporation » figurant sur la présente étiquette pour des précisions.

<b>DOSE D'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC (L/ha) TRAITEMENT À L'AUTOMNE</b>				
<b>Matière organique</b>				
<b>Culture</b>	<b>&lt; 2 %</b>	<b>2 à 4 %</b>	<b>&gt; 4 %</b>	<b>Profondeur d'semis</b>
Blé de printemps et blé dur	2,5	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Orge	2,5	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Colza, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	2,9	3,5	4,6	Au choix

\* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

\*\* Sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique.

### Application au printemps

Ce produit peut être appliqué avant ou après le semis des récoltes indiquées sur l'étiquette, sauf les exceptions figurant dans le tableau ci-dessous. Pour les applications avant le semis, semer à la profondeur appropriée immédiatement ou jusqu'à 3 semaines après le traitement. En général, la suppression de la folle avoine est plus efficace lorsque l'application a lieu avant le semis.

Pour les traitements après le semis, l'application et les incorporations doivent être effectuées avant l'émergence de la culture. Pour les traitements après le semis, on obtient la meilleure suppression de la folle avoine lorsque l'application et l'incorporation initiale sont faites le plus rapidement possible après le semis.

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

Voir les sections « Préparation du sol » et « Incorporation » dans ce livret pour des précisions.

<b>DOSE D'HERBICIDE AVADEx LIQUIDE EC (L/ha) TRAITEMENT AU PRINTEMPS</b>				
<b>Matière organique</b>				
<b>Culture</b>	<b>Période d'application</b>	<b>4 % ou moins</b>	<b>Plus de 4 %</b>	<b>Profondeur d'semis</b>
Blé de printemps et blé dur	Présemis**	2,5	2,9	5 à 7,5 cm*
	après le semis	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Orge	Présemis et après le semis	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Colza, lin***, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	Présemis	3,5	4,6	Au choix
Pois (secs)	Présemis	3,5	3,5	Au choix

\* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

\*\* NE PAS APPLIQUER ce produit avant d'ensemencer du blé dans les sols dont la teneur en matières organiques est égal ou inférieur à 4 % (sol brun, brun foncé ou gris forestier) lorsqu'un semoir à disque est utilisé pour le semis. Si un semoir pneumatique est utilisé, il doit être muni d'un dispositif de contrôle pour déposer les graines exactement à la profondeur voulue, sinon la récolte pourrait être endommagée.

\*\*\* Sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique.

## **AVADEx LIQUIDE EC PLUS TREFLAN® OU RIVAL®**

### **(Mélange en cuve)**

L'herbicide Avadex Liquide EC peut être mélangé avec l'herbicide Treflan ou l'herbicide Rival pour supprimer la folle avoine ou le mil sauvage (sétaire verte et glauque).

On peut appliquer ce mélange en réservoir après le semis du blé et de l'orge seulement.

Voir les sections « Préparation du sol », « Mélange et application » et « Incorporation » dans ce livret pour des précisions.

### **Doses d'application**

Appliquer l'herbicide Avadex Liquide EC à la dose recommandée dans la section « Mode d'emploi », puis mélanger en réservoir avec l'herbicide Treflan ou l'herbicide Rival à la dose indiquée dans le tableau suivant :

<b>DOSES DE TREFLAN (L/ha)</b>		
<b>TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE</b>		
<b>Groupe de texture du sol*</b>	<b>4 % ou moins</b>	<b>Plus de 4 %</b>
Grossière et moyenne	1,1	1,5
Fine	1,5	1,5

<b>DOSES DE RIVAL (L/ha)</b>		
<b>TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE</b>		
<b>Groupe de texture du sol*</b>	<b>4 % ou moins</b>	<b>Plus de 4 %</b>
Grossière et moyenne	1,21	1,65
Fine	1,65	1,65

\* Consulter le tableau suivant pour déterminer le groupe de texture du sol auquel correspond le sol à traiter :

<b>Groupe de texture du sol</b>	<b>Texture du sol</b>
Grossière	sable, sable loameux, loam sableux
Moyenne	loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux
Fine	loam limono-argileux, loam argileux, argile sableux

### **ATTENTION**

- Voir les étiquettes de l'herbicide Treflan ou l'herbicide liquide Rival pour d'autres mises en garde.
- La profondeur du semis doit être entre 5 et 7,5 cm. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

© Treflan est une marque de commerce de Dow AgroSciences Canada Ltd.  
© Rival est une marque déposée d'Aventis CropSciences.

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE mettant en cause ce produit, appeler Prozar  
au 1-888-478-0798.**

### **ENTREPOSAGE**

**CRAINT LE GEL. ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 0 °C.**

Le gel favorise la formation de cristaux qui se déposent au fond du contenant. Si le produit a gelé, placer le contenant dans une pièce chaude (22 °C) puis l'agiter doucement un nombre de fois pendant plusieurs jours pour faire dissoudre les cristaux.

Garder fermé le contenant d'herbicide Avadex Liquide EC pour éviter les déversements, l'évaporation et la contamination.

Éviter de contaminer les semences, les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

### **ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être

PMRA Approved

2021-5604

2021-11-24

éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**EMBALLAGES RÉUTILISABLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.